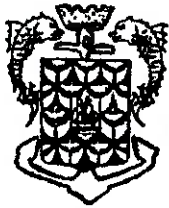


DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 2 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 39
Quorum : 20
A l'ouverture de la séance
Nombre de présents : 26
Nombre de représentés : 07
Mise en discussion du rapport
Nombre de présents : 26
Nombre de représentés : 07
Nombre de votants : 33

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le mardi 2 avril, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagès, Mme Danila Bègue, Mme Brigitte Cadet, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme Garicia Latra Abélard, Mme Véronique Bassonville, Mme Honorine Lavielle, Mme Aurélie Testan, M. Sergio Erapa et Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint par Mme Mémouna Patel, Mme Claudette Clain Maillot par Mme Karine Mounien, M. Fayzal Ahmed Vali par Mme Annick Le Toullec, M. Alain Iafar par M. Jean-Paul Babef, M. Didier Amachalla par Jean-Claude Adois, Mme Barbara Saminadin par Mme Véronique Bassonville, Mme Paméla Trécasse par M. Wilfrid Cerveaux.

Arrivée(s) en cours de séance : Néant.

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Patrice Payet, Mme Gilda Bréda, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

.....
.....

OBJET

Affaire n° 2024-047

ACCOMPAGNEMENT A
L'INSERTION SOCIALE ET
PROFESSIONNELLE DES PORTOIS

PRISE EN CHARGE DE L'OUTIL
NUMERIQUE « FREDO » ET SON
DÉPLOIEMENT SUR LE
TERRITOIRE PORTOIS

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 25 mars 2024.
- la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie le 3 avril 2024.

LE MAIRE



Olivier HOARAU

Affaire n° 2024-047

**ACCOMPAGNEMENT A L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE
DES PORTOIS
PRISE EN CHARGE DE L'OUTIL NUMERIQUE "FREDO" ET SON
DÉPLOIEMENT SUR LE TERRITOIRE PORTOIS**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant la politique de la Ville en faveur d'insertion sociale et professionnelle des Portois ;

Considérant la nécessité de rendre lisible et visible l'accompagnement du public en insertion ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Economie - Tourisme - Economie sociale et solidaire » réunie le 20 mars 2024 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 70 000 € à l'association Webcup pour le déploiement de l'outil FREDO sur le territoire portoï ;

Article 2 : d'autoriser le Maire à solliciter les subventions auprès des partenaires pour le financement de l'outil FREDO ;

Article 3 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

ACCOMPAGNEMENT A L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES PORTOIS PRISE EN CHARGE DE L'OUTIL NUMERIQUE "FREDO" ET SON DEPLOIEMENT SUR LE TERRITOIRE PORTOIS

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur l'intérêt pour la Ville de mettre en œuvre sur son territoire l'outil numérique FREDO contribuant à l'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle des Portoïs.

L'outil FREDO a été créé par l'association WEBCUP, partenaire de la Ville depuis plusieurs années dans le cadre de l'organisation du Startup Weekend ESS. Cet outil possède 3 composantes fortes et intimement liées :

- un annuaire public recensant l'ensemble des structures d'accompagnement sur le territoire portoïs,
- un outil diagnostic de terrain pour les professionnels recevant le public bénéficiaire,
- une personne ressource assurant la collecte des données, le traitement et le suivi, les présentations, (...).

L'association Webcup met en œuvre tous les outils et process en conformité avec la RGPD au vu des données collectées.

L'offre de services, tant sociale que d'insertion, est riche et variée sur le territoire portoïs mais elle manque souvent de lisibilité et de visibilité tant pour les professionnels de l'accompagnement que pour les bénéficiaires ou demandeurs. Ce déficit de lisibilité est souvent doublé d'un déficit de coopération opérationnelle entre les acteurs (qu'ils soient du domaine social ou de l'insertion professionnelle).

L'amélioration de l'efficacité du parcours d'accompagnement des personnes les plus vulnérables passe inévitablement par une meilleure orientation du demandeur vers l'acteur du territoire le plus pertinent vis-à-vis du besoin exprimé ou identifié. L'outil numérique (FREDO) déployé par l'association WEBCUP permet aux acteurs de proximité de récolter sous forme de formulaire toutes les informations sur le profil, les besoins, les attentes des personnes durant leur entretien. Ces données sont alors récoltées sur une base de données et une personne ressource interne à l'outil traite alors les demandes en envoyant les contacts des bénéficiaires aux bons interlocuteurs des différentes structures selon le ou les besoins identifiés.

Le déploiement de l'outil FREDO sur la ville de Le Port a un coût annuel de 70 000 €, qui inclut les moyens humains dédiés au territoire. Ce montant est principalement financé à hauteur de 56 000 € au travers des crédits du Pacte de Solidarité Territoriale 2, en partenariat avec le Département et le CCAS, complété d'un financement de la ville de 14 000 € représentant 20 % du montant du projet.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver l'attribution d'une subvention de fonctionnement de **70 000 €** à l'association Webcup pour le déploiement de l'outil FREDO sur le territoire portoïs ;
- d'autoriser le Maire à solliciter les subventions auprès des partenaires pour le financement de l'outil FREDO ;
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.